

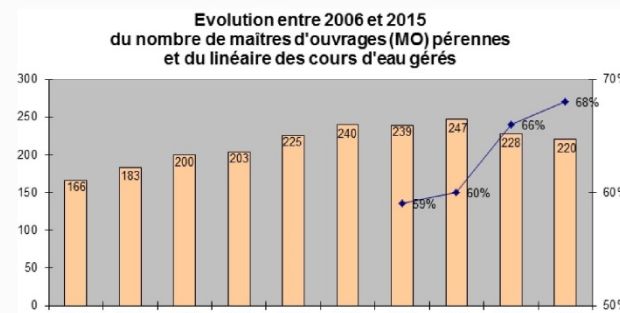
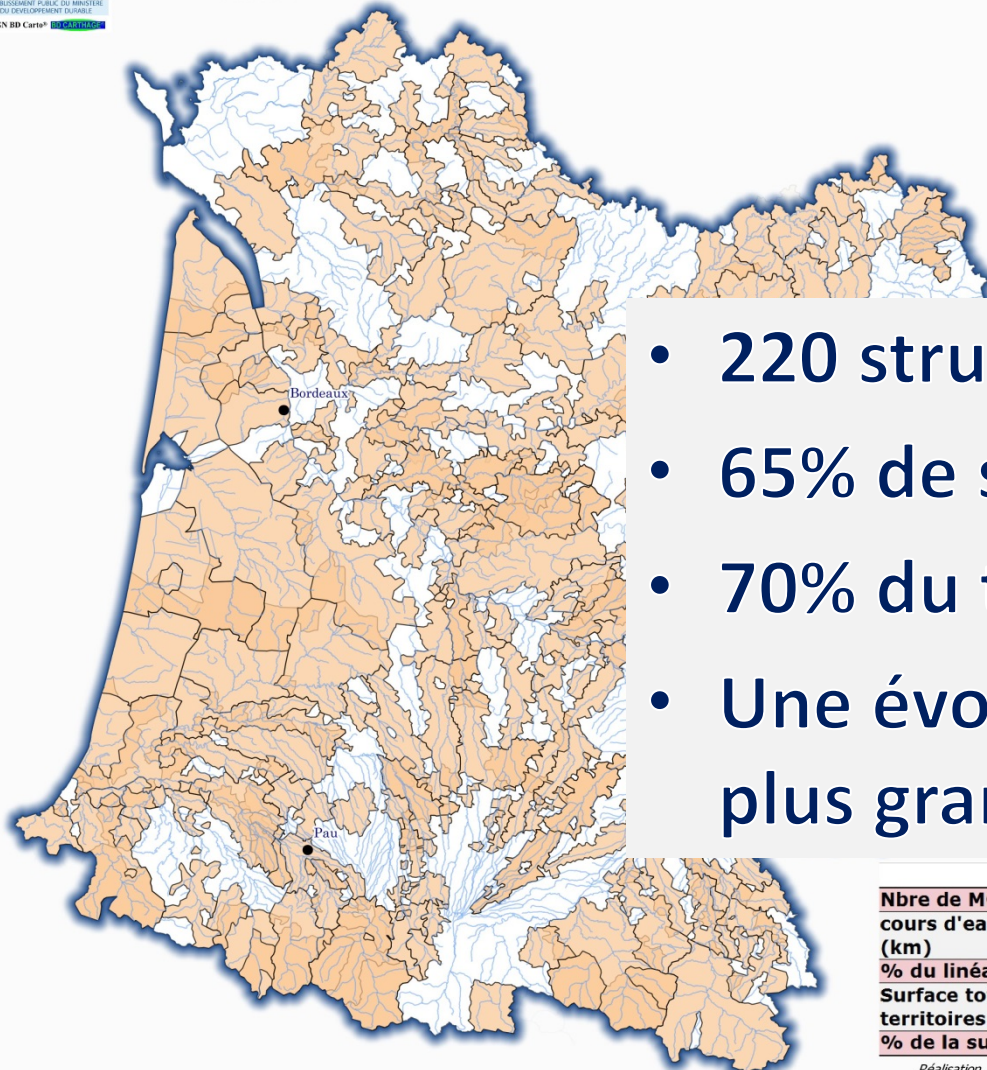
# Quel rôle spécifique tiennent les agences de l'eau pour accompagner les démarches locales : l'appui technique et financier

**Franck SOLACROUP**

Directeur du département ressources en eau et milieux aquatiques, Agence de l'eau Adour Garonne

# L'organisation actuelle de la gestion de l'eau sur le bassin Adour Garonne

Territoires couverts par des structures gestionnaires de cours d'eau éligibles aux aides de l'Agence  
Bassin Adour-Garonne  
Situation fin 2015



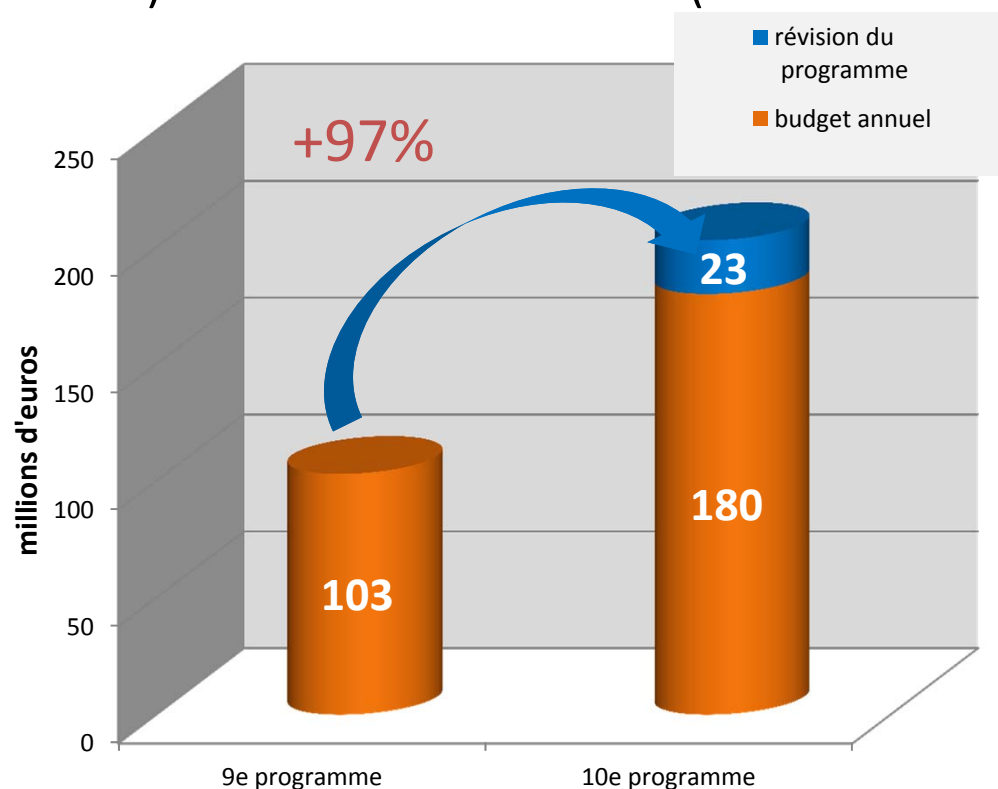
- 220 structures dites pérennes
- 65% de syndicats ; 35% EPCI-FP
- 70% du territoire couvert
- Une évolution vers des structures plus grandes et moins nombreuses

|                                            | 2012      | 2013      | 2014      | 2015      |
|--------------------------------------------|-----------|-----------|-----------|-----------|
| Nbre de MO pérennes                        | 239       | 247       | 228       | 220       |
| cours d'eau > 10 km (km)                   | 19 723    | 20 088    | 21 842    | 22 756    |
| % du linéaire total                        | 59%       | 60%       | 66%       | 68%       |
| Surface totale des territoires des MO (ha) | 6 919 900 | 7 020 400 | 7 668 800 | 8 155 500 |
| % de la surface totale                     | 59%       | 60%       | 66%       | 70%       |

Réalisation : agence de l'eau Adour-Garonne - DREMA - Unité Milieux aquatiques et inondations - 05/2016  
Source : IGN 2015, AEAG

# Le 10e programme d'intervention

- Des moyens en augmentation pour répondre aux enjeux
- Des niveaux d'aide définis en fonction du contenu des programmes de gestion des milieux (30% - 60%)
- La recherche d'une gestion du lit mineur, du lit majeur (zones d'expansion des crues) voire du bassin-versant (ralentissement dynamique)



**Dotation d'engagement  
Milieux aquatiques et prévention  
des inondations sur 6 ans**

**21 MARS 2017 - PARIS**

# GEMAPI: Frein ou Accélérateur d'une politique bassin versant?

- GEMAPI – 1<sup>er</sup> janvier 2018
  - des missions facultatives qui deviennent une compétence obligatoire et exclusive
  - Attribuée aux EPCI-FP mais transférée d'office (par représentation-substitution) aux syndicats qui la détiennent déjà
  - Possibilité de transfert aux syndicats mixtes, EPAGE, EPTB
- Des missions hors GEMAPI
  - facultatives
  - partagées

# GEMAPI: Frein ou Accélérateur d'une politique bassin versant?

- Des EPTB
  - coordonnateurs et facilitateurs des politiques de sous-bassins versants
  - MO opérationnels sur des actions à une échelle supra (bassin ou ensemble de sous-bassins)
- Des syndicats mixtes
  - opérationnels sur les sous-bassins
  - labellisés EPAGE quand ils sont exemplaires
  - en lien étroit avec les EPCI-FP
- Des EPCI-FP
  - investis dans les syndicats auxquels ils adhèrent,
  - gérant la GEMAPI en régie quand cela est justifié

# Doctrines de bassin

- Organiser une gestion
  - par **bassins hydrographiques**, affranchis des limites administratives,
  - Conciliant les rôles des différentes échelles (EPCI-FP / SM)
  - par des structures de **taille suffisante** pour avoir les moyens techniques et financiers
  - qui **concilie** bon fonctionnement des **milieux et protection des enjeux humains** contre les inondations
  - dans une mise en **œuvre solidaire**
  - **Intégrant les 4 missions autant que faire se peut**



# Les Agences aux côtés des collectivités

## Agence de l'eau Adour Garonne

- Technique (en partenariat avec les services de l'Etat)

### Niveau Bassin

- Equipe projet Bassin: élaboration d'outils d'aide à la démarche
- Des journées de formation pour élus et techniciens (2014 à 2016)

### Niveau département

- Groupes de travail départementaux
- Appui direct aux MO via les chargés d'intervention et DDT

- Financier

- Aide aux études de gouvernance (70%): administratif, financier, juridique... aux différents niveaux EPTB, SM, EPCI-FP
- Appui à l'adaptation des programmes de gestion aux nouveaux périmètres des structures (70%)

En partenariat avec :



Avec le soutien de :



21 MARS 2017 - PARIS

- Guide GEMAPI Adour Garonne
  - 7 fiches pour mieux comprendre, s'approprier et mettre en œuvre la GEMAPI sur son territoire
    - Les principes généraux d'administration des collectivités territoriales
    - La compétence GEMAPI
    - Définir les enjeux et objectifs des territoires
    - L'organisation des acteurs de l'eau
    - L'inondation et la gestion du risque
    - Le financement et le budget
    - Rédiger les statuts du syndicat mixte
  - Une fiche en préparation : les systèmes d'endiguement
- Notes complémentaires accessibles sur le site de l'agence





- La stratégie d'organisation des collectivités locales de l'eau (SOCLE)

Arrêté du 20 janvier 2016 relatif au contenu des SDAGE

- La SOCLE comprend notamment

- Un descriptif de la répartition entre les collectivités et leurs groupements des compétences dans le domaine de l'eau;
- Des propositions d'évolution des modalités de coopération entre collectivités

1<sup>ère</sup> SOCLE : fin 2017

- Les objectifs recherchés

- Cohérence hydrographique
- Renforcement des solidarités territoriales et financières
- Gestion durable des équipements structurants
- Rationalisation du nombre de syndicats

Non prescriptif

- Révision à chaque mise à jour du SDAGE

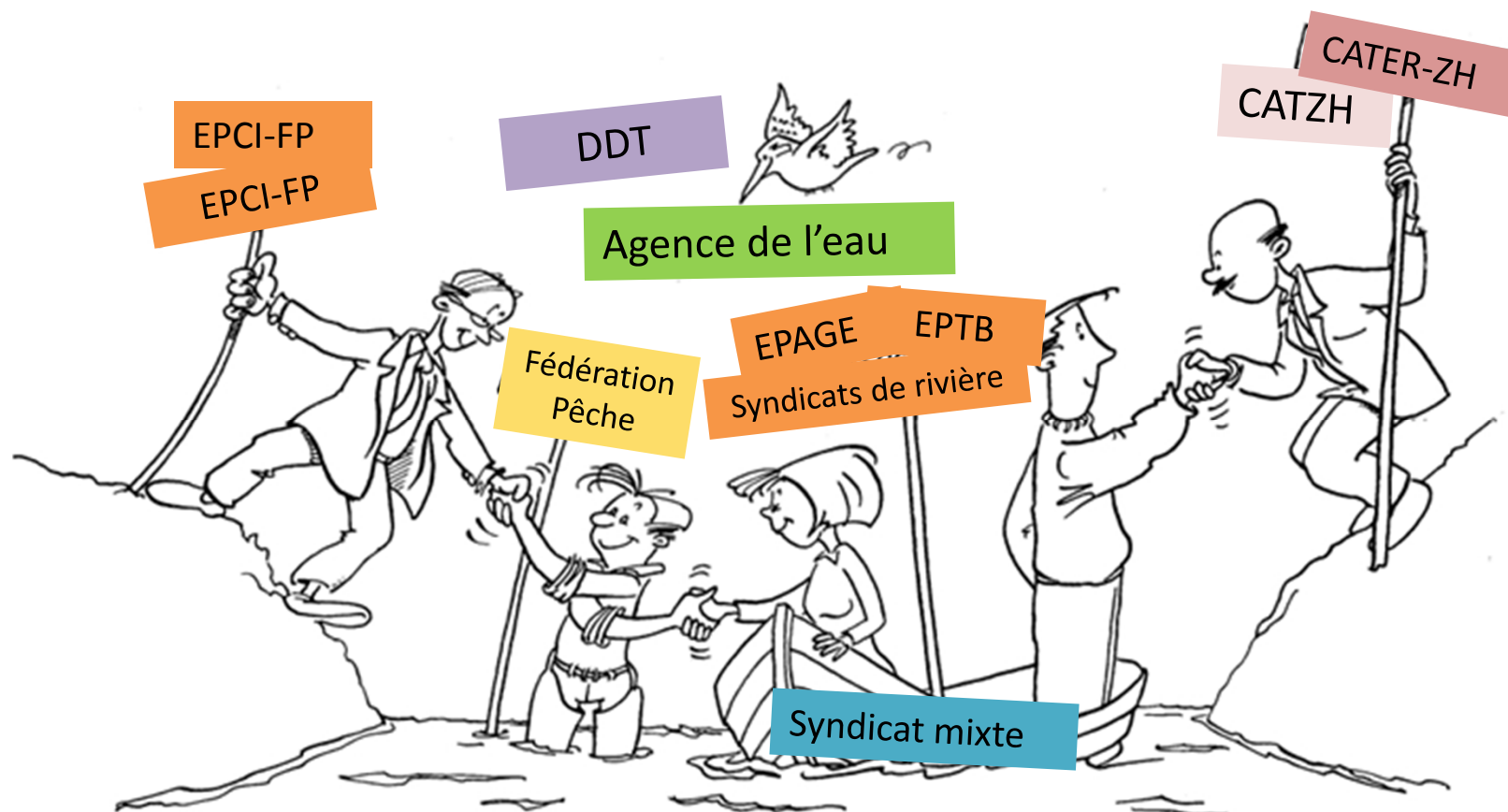
- Évolution par étapes laissant le temps aux MO de s'organiser

JOURNÉE  
D'ÉTUDE

**Techni.Cités**

GEMAPI

**SEREZ-VOUS PRÊT  
POUR LE 1<sup>ER</sup> JANVIER 2018 ?**



En partenariat avec :



Avec le soutien de :



**21 MARS 2017 - PARIS**